



Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2026-2028

Table des matières

Introduction	3
Définition de l'accessibilité numérique.....	3
Prise en compte de l'accessibilité numérique	3
Politique d'inclusion des personnes en situation de handicap.....	3
Schéma pluriannuel de mise en accessibilité.....	4
Organisation interne et gouvernance	4
Position fonctionnelle et missions du référent accessibilité numérique	4
Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité	5
Recrutement et compétences	5
Traitements des demandes usagers.....	6
Intégration de l'accessibilité numérique dans la politique d'achat	6
Formation et sensibilisation à l'accessibilité numérique.....	6
Mise en œuvre de ressources externes, outillage et moyens techniques.....	7
Recours à des expertises externes	7
Intégration de l'accessibilité numérique dans les projets	7
Prise en compte de l'accessibilité dans les nouveaux projets	7
Tests utilisateurs avec des personnes en situation de handicap	8
Évaluations de conformité et audits réguliers.....	8
Mesures correctives et calendrier de mise en conformité	8
Planification des mesures correctives	8
Mesures d'accessibilité non obligatoires.....	9

Introduction

Définition de l'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes handicapées, c'est-à-dire :

- **Perceptibles** : par exemple, faciliter la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur ; proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel ; créer un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure (par exemple avec une mise en page simplifiée) ;
- **Utilisables** : par exemple, fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu ; rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier ; laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu ; ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises d'épilepsie ;
- **Compréhensibles** : par exemple, faire en sorte que les pages fonctionnent de manière prévisible ; aider l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie.
- **Robustes** : par exemple, optimiser la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance.

L'accessibilité numérique s'inscrit dans une démarche d'égalité et constitue un enjeu politique et social fondamental afin de garantir à toutes et à tous, sans discrimination, le même accès à l'information et aux services numériques en ligne. Ainsi, Le Service d'information et de relations publiques de la Marine nationale (SIRPA) s'engage dans la mise en œuvre de l'accessibilité numérique sur son patrimoine numérique.

Prise en compte de l'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique constitue un axe structurant de la stratégie numérique portée par le SIRPA Marine.

À ce titre, le SIRPA Marine s'inscrit pleinement dans les orientations définies par la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DiCoD), et s'appuie sur son schéma pluriannuel d'accessibilité ainsi que sur le plan d'actions associé.

Les projets numériques du SIRPA Marine sont ainsi conçus dans une logique de cohérence ministérielle, visant à garantir l'accès effectif aux contenus et services numériques pour l'ensemble des usagers, quels que soient leurs usages, outils ou situations de handicap.

Politique d'inclusion des personnes en situation de handicap

Cette démarche s'inscrit également dans la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap portée par le ministère des Armées. Celui-ci conduit une politique

volontariste de recrutement de personnels civils en situation de handicap, à tous les niveaux et par des voies diversifiées (contrats, concours, apprentissage, dispositifs de titularisation).

Le SIRPA Marine contribue à cette dynamique en intégrant les enjeux d'accessibilité numérique au sein de ses pratiques et de ses outils, en cohérence avec le plan ministériel « Handicap et Inclusion » (2025–2028), qui vise notamment à favoriser l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi, l'accueil de stagiaires et d'apprentis, ainsi que l'adaptation des conditions de travail.

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité

Ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, élaboré pour une durée de trois ans (2026–2028), a pour objectif d'informer le public des moyens, travaux et actions mis en œuvre par SIRPA Marine pour rendre ses services numériques prioritaires accessibles. Il constitue un engagement stratégique visant à améliorer durablement l'expérience numérique de toutes et tous, et en particulier des personnes en situation de handicap.

Ce document est complété par un plan annuel d'action, présenté en annexe, qui détaille les actions opérationnelles prévues pour chaque exercice et rend compte des avancées réalisées.

Ce schéma pluriannuel est un document évolutif. Il pourra être enrichi et ajusté chaque année lors de la publication du bilan du plan d'action annuel, afin de prendre en compte les avancées réalisées, les retours d'usage et les évolutions technologiques ou réglementaires.

Organisation interne et gouvernance

Position fonctionnelle et missions du référent accessibilité numérique

Le SIRPA Marine a désigné une référente accessibilité numérique chargée de piloter et d'accompagner la prise en compte de l'accessibilité au sein des productions numériques.

Cette référente s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée notamment d'un webmaster, d'une assistante de communication ainsi que des équipes image, audiovisuel et infographie. Les échanges entre ces acteurs sont formalisés et permettent d'assurer un suivi régulier des enjeux d'accessibilité dans les projets et publications numériques.

Dans ce cadre, la référente accessibilité numérique réalise des vérifications par sondage sur les contenus publiés, afin de s'assurer du respect des bonnes pratiques en matière d'accessibilité numérique.

Chaque équipe demeure responsable de ses propres productions (audiovisuel, infographie, contenus éditoriaux), tout en pouvant s'appuyer sur la référente pour des missions de conseil, d'accompagnement et de sensibilisation.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité

Les actions en matière d'accessibilité numérique sont mises en œuvre dans un contexte de ressources humaines et financières contraintes.

En 2025, les actions liées à l'accessibilité ont été financées dans le cadre du budget de maintenance du site, permettant d'intégrer la prise en compte de l'accessibilité dans les opérations courantes de gestion et d'évolution des services numériques.

Pour l'année 2026, un chiffrage budgétaire spécifique, principalement orienté vers des besoins de développement, a été formulé afin de renforcer la prise en compte de l'accessibilité numérique. À la date de rédaction du présent schéma, la réponse relative à ce chiffrage est en attente.

S'agissant des ressources humaines, le SIRPA Marine dispose de marges limitées en volume. Toutefois, une montée en compétences progressive des équipes existantes est identifiée comme un levier prioritaire. À ce titre, le recours aux dispositifs de formation, notamment ceux proposés par la plateforme interministérielle MENTOR, constitue un axe privilégié pour renforcer durablement la prise en compte de l'accessibilité numérique.

Recrutement et compétences

La prise en compte de l'accessibilité numérique dans les fiches de poste et les processus de recrutement varie selon les statuts et les contraintes propres aux missions exercées.

Pour le personnel civil, l'intégration de compétences liées à l'accessibilité numérique dans les fiches de poste est possible et déjà engagée. Lors des processus de recrutement, le sujet de l'accessibilité est abordé, notamment sous l'angle de la sensibilisation des candidats aux enjeux et aux bonnes pratiques associées.

Une évolution de fiche de poste est par ailleurs identifiée comme prioritaire et devra être mise en œuvre en 2026, afin de renforcer la prise en compte des compétences attendues en matière d'accessibilité numérique.

S'agissant du personnel militaire, les fiches de poste sont étroitement liées aux contraintes opérationnelles inhérentes aux missions (navigation, environnement maritime, exigences de santé et de disponibilité). Dans ce contexte, l'intégration d'exigences spécifiques en matière d'accessibilité numérique peut s'avérer plus complexe et doit être appréciée au regard des impératifs opérationnels.

Une formation dédiée après prise de poste est en revanche étudiée en fonction des compétences déjà acquises par le militaire.

Traitements des demandes usagers

Les demandes et signalements relatifs à l'accessibilité numérique sont centralisés via une boîte mail dédiée (sirpa-marine.redac.fct@intradef.gouv.fr), accessible aux équipes concernées. Ces messages sont transmis à l'équipe de rédaction, qui les répartit ensuite vers les services compétents en fonction de la nature des demandes.

Un archivage systématique des messages est assuré via la boîte mail, permettant de conserver un historique des échanges et de suivre le traitement des demandes.

Cette organisation garantit une prise en compte effective des retours des usagers et assure un suivi structuré, contribuant à l'amélioration continue des services numériques.

Intégration de l'accessibilité numérique dans la politique d'achat

L'intégration de l'accessibilité numérique dans les marchés et contrats de prestations s'inscrit dans le cadre des politiques ministérielles et étatiques existantes, notamment : la politique Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de l'État, la politique handicap et achats inclusifs, ainsi que les obligations d'accessibilité numérique applicables aux marchés informatiques et numériques.

Les marchés publics du ministère des Armées respectent les dispositions du Code de la commande publique, avec un pilotage central assuré par la Direction des achats du ministère (DAMA) et des acheteurs dédiés dans chaque armée et service. Les différentes étapes des marchés (expression du besoin, publication, analyse des offres, attribution) sont systématiquement appliquées.

Le SIRPA Marine veille à s'inscrire dans cette dynamique en s'assurant que les clauses relatives à l'accessibilité numérique sont intégrées, lorsque pertinent, dans ses marchés et contrats de prestations numériques.

Formation et sensibilisation à l'accessibilité numérique

La formation et la sensibilisation des agents aux enjeux de l'accessibilité numérique s'inscrivent dans le cadre des prérogatives fixées par la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DiCoD).

Les agents disposent notamment de modules de formation via la plateforme interministérielle MENTOR, permettant une montée en compétences progressive et un maintien des connaissances dans le temps.

Cette organisation garantit un renforcement continu des compétences des équipes impliquées dans la production et la gestion de contenus et services numériques, tout en contribuant à l'ancrage de l'accessibilité numérique comme une composante intégrée de la culture professionnelle.

Mise en œuvre de ressources externes, outillage et moyens techniques

Le SIRPA Marine s'appuie sur des ressources et des outils techniques encadrant la production et la gestion des contenus numériques. L'outil Drupal, utilisé pour l'éditorialisation des contenus, impose un certain nombre de contraintes structurantes : titres, sous-titres, chapeaux, images et tags sont prédéfinis et leur modification sans respecter les balises imposées n'est pas possible. Cette architecture garantit la cohérence des contenus et facilite la prise en compte de certaines exigences d'accessibilité.

L'installation de logiciels et d'extensions pour navigateurs est strictement contrôlée : seuls les outils validés et inscrits sur une liste blanche par l'opérateur peuvent être utilisés sur les postes de travail. Dans ce cadre, le logiciel NVDA, destiné aux lecteurs d'écran, est inclus dans la liste blanche et peut être installé sur les postes concernés.

Le recours à des expertises externes et à des outils complémentaires fait partie intégrante de la stratégie d'accessibilité numérique, afin de garantir le respect des bonnes pratiques et de s'adapter aux évolutions réglementaires et techniques.

Recours à des expertises externes

Le SIRPA Marine mobilise des expertises externes afin d'accompagner la montée en accessibilité de ses services numériques et d'intégrer progressivement les bonnes pratiques dans l'ensemble de ses activités.

Intégration de l'accessibilité numérique dans les projets

Prise en compte de l'accessibilité dans les nouveaux projets

À ce jour, aucune planification de nouveaux projets numériques n'est en cours pour le périmètre du SIRPA Marine.

Néanmoins, les travaux réalisés lors des ateliers d'accessibilité ont permis de définir des exigences pour les futures évolutions du site actuel et des services numériques associés. Ces exigences viseront à améliorer progressivement l'accessibilité, en intégrant les bonnes pratiques identifiées et les orientations réglementaires en vigueur.

Tests utilisateurs avec des personnes en situation de handicap

À ce jour, le SIRPA Marine n'a pas réalisé de tests utilisateurs incluant des personnes en situation de handicap, et aucune démarche formelle de ce type n'est actuellement planifiée.

Toutefois, l'accessibilité numérique constitue un axe de travail prioritaire, et il est envisagé d'explorer les modalités permettant de mettre en place de tels tests pour les futures évolutions des sites et services numériques. Cette démarche viserait à mieux prendre en compte les besoins des utilisateurs en situation de handicap et à améliorer progressivement l'expérience numérique pour l'ensemble des usagers.

Évaluations de conformité et audits réguliers

Un audit a été réalisé en 2025 A par un prestataire spécialisé, et les correctifs identifiés seront mis en œuvre en 2026.

Le suivi de ces actions permettra de maintenir le taux de conformité du site sur toute la durée de validité de l'audit, assurant ainsi la pérennité des bonnes pratiques et le respect continu des obligations réglementaires.

Mesures correctives et calendrier de mise en conformité

Planification des mesures correctives

Un calendrier détaillé des mesures correctives est actuellement en cours d'élaboration avec le prestataire ayant réalisé l'audit du site **Cols.Bleus** en 2025. Ce calendrier précisera les actions à mettre en œuvre, les priorités associées et les échéances, afin de garantir que les objectifs de conformité soient atteints avant le contre-audit.

Cette démarche permettra de traiter progressivement les contenus non accessibles tout en assurant la traçabilité et le suivi des actions correctives.

Mesures d'accessibilité non obligatoires

Certaines mesures d'accessibilité non obligatoires, telles que l'intégration de la langue des signes, les critères AAA ou le Facile à Lire et à Comprendre (FALC), présentent des défis spécifiques. Leur mise en œuvre est compliquée par la charge de travail des équipes.

Le SIRPA Marine s'engage néanmoins à explorer ces mesures afin d'identifier celles qui peuvent être mises en place de manière réaliste et pragmatique, en fonction des ressources disponibles et des priorités d'accessibilité. L'objectif est de renforcer progressivement l'inclusion des contenus pour un public plus large, au-delà des obligations réglementaires. La vulgarisation au maximum des sujets abordés pour qu'ils soient le plus accessible possible est déjà mise en œuvre.